

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 26 mars 2021

Présentation et Vote du CA 2020 avec un excédent de fonctionnement de 28960 € des Restes à réaliser de 17 067 donc une affectation au BP 2021 24171 € et un report en recettes de Fonctionnement de 4788 € Le Compte Administratif est voté avec 8 Pour et 2 Absentions

Présentation et Vote du Budget Primitif 2021

La Section de fonctionnement s'équilibre à 128 608 €

La Section d'investissement s'équilibre à 54961 €

Subventions aux associations :

-Subvention Cantine APE RULLAC 2000 €

ADMR 472 €

Comité d'animation, les aînés de Meljac, Meljac.net, Société de Chasse : 200 €

Les Amis de la Fontanelle 80 €

Lutte contre le cancer 100 €

Téléthon 200 €

ADRESSAGE : attribution d'une subvention de l'état DETR de 5602 €, les modifications concernant certains hameaux vont être réalisées avec le SMICA (devis de 1080 €)

ECRAN DE PROJECTION SALLE DES FETES Un autre devis a été présenté pour un montant de 2000 €, un élu propose de connecter la salle des fêtes à internet

CAFE ASSOCIATIF Prévoir une réunion

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2021

Taxe Foncière Bâti 33.41 % (Taux communaux inchangés pour 2021)

Taxe Foncière Non Bâti 77.12%

Vote du BP 2021 8 Pour et 2 Abstentions

Questions diverses abordées :

Finalisation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Panneaux de signalisation du chemin de randonnée dans le village

Révision du PLUi au cours de l'année

Devis pour installation d'un chauffeau mairie et salle des associations

Faire intervenir un couvreur pour toiture ancien presbytère

Plantation arbres au monument aux morts (essences locales)

Convention avec la Mairie de ST-JUST pour le véhicule communal

Formation ADEAR

Taxe Foncière Bâti

Commune 12,72 + Département 20,69

A savoir que le taux Départemental est transféré aux communes et que les communes doivent voter leur taux 12,72 + le taux Départemental 20,69

$$12,72 + 20,69 = 33,41$$